



Procès-Verbal

Commission Régionale Sportive Seniors

Réunion du mercredi 13 mars 2024 (par voie électronique)

Président des Compétitions : M. Yves BEGON.

Présents : MM. Eric JOYON, Roland LOUBEYRE, Bernard VELLUT

* * * * *

INFORMATIONS

* Port d'un brassard par les Educateurs (Rappel)

Sur proposition de la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs de Football (CRSEEF) et dans le cadre de la lutte contre les violences et incivilités, il a été décidé de reconduire pour cette saison le port d'un brassard par les éducateurs des équipes.

A l'occasion d'un match régional (Senior, Jeune, Féminin, Futsal) **chaque éducateur responsable d'équipe portera obligatoirement et de manière visible un brassard lorsqu'il s'installe sur le banc.**

Ces brassards sont à prévoir par le club pour ses équipes concernées.

* Programmation des deux dernières journées de championnat - saison 2023/2024

Communiqué du Conseil de Ligue du 06 janvier 2024 :

« Le Conseil de Ligue de la LAuRAFoot souhaite valider dès ce jour, afin d'en prévenir les clubs très en amont, le principe déjà adopté les précédentes saisons de **répartir entre le samedi et le dimanche (tous les matchs d'une même poule le même jour) pour les 2 derniers week-ends des championnats.**

Pour rappel, l'article 30 des RG de la LAuRAFoot dispose que «l'engagement d'un club dans l'un des championnats de la Ligue comporte pour lui le respect du calendrier fixé par la Commission Compétente. Dans toute la mesure du possible, les 2 dernières journées se joueront le même jour, à la même heure ».

« Après échanges, le Conseil de Ligue **DECIDE dans l'intérêt supérieur du football régional** afin de sécuriser son calendrier et finalisant la fin de ses championnats 2023/2024 :

- Que les rencontres des **championnats régionaux Seniors R2 A et C, U18R1 A, U18R2 A et B et U16R1 poule « Promotion »** des 2 dernières journées **seront programmées exceptionnellement le samedi à 17h00,**

- Que les autres rencontres des championnats régionaux seniors masculins des 2 dernières journées seront programmées à l'horaire légal de ces compétitions, c'est-à-dire le samedi à 18h00 en R1 et le dimanche à 15h00 en R2 et R3 ;
- Que les rencontres des autres poules des championnats régionaux jeunes masculins des 2 dernières journées seront programmées à l'horaire légal de ces compétitions, c'est-à-dire le dimanche à 13h00,
- Que les rencontres des championnats régionaux seniors féminins des 2 dernières journées seront programmées à l'horaire légal de ces compétitions, c'est-à-dire le dimanche à 15h00,
- Que les rencontres des championnats régionaux jeunes féminins des 2 dernières journées seront programmées à l'horaire légal de ces compétitions, c'est-à-dire le dimanche à 13h00,
- Que les rencontres des championnats régionaux Futsal seniors masculins des 2 dernières journées seront programmées comme le prévoit le règlement le samedi à 17h00,

Et **DEMANDE** à ses commissions régionales sportives de considérer que tous les matchs d'une même poule doivent se jouer le même jour à la même heure mais qu'exceptionnellement, elles peuvent y déroger pour les matchs ne présentant aucun enjeu pour les accessions et les relégations, et ainsi déplacer la rencontre en question au cours du même week-end ».

* **Barèmes de pénalisation**

L'article 64.2 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot prévoit qu'en fin de saison un retrait de points au classement sportif des championnats régionaux est appliqué en fonction du nombre de points de pénalisation du classement du Fair-Play.

Pour les compétitions se jouant en deux phases, l'application des retraits de points s'effectuera à la fin de chaque phase.

Ces dispositions de retrait de points sont de la compétence de la Commission Régionale des Compétitions qui jugera en première instance. Tout club peut faire appel de ces décisions auprès de la Commission Régionale d'Appel qui jugera en 2^{ème} et dernier ressort.

Situation actuelle :

Les clubs ont la possibilité de connaître uniquement l'actuelle situation de leurs équipes en formulant une demande par mail auprès du service compétitions de la Ligue.

REPORT DE MATCHS

La Commission enregistre les rencontres ci-après qui, en raison des mauvaises conditions atmosphériques du week-end dernier, n'ont pu se dérouler les 9 et 10 mars 2024.

REGIONAL 1 – Poule A

Match n° 25392.2 : U.S. SAINT FLOUR / A.S. DOMERAT

REGIONAL 2 – Poule A

Match n° 24011.2 : U.S. BRIOUDE / Ent. NORD LOZERE

Match n° 25206.2 : A.S. SAINT GENES CHAMPANELLE / A. VERGONGHEON ARVANT

REGIONAL 2 – Poule B

Match n° 24077.2 : SAUVETEURS BRIVOIS / U.S. MOZAC

Match n° 24080.2 : U.S. SUCS ET LIGNON / U.S. FEURS (2)

REGIONAL 2 – Poule C

Match n° 26683.2 : SAINT CHAMOND FOOT / ROANNAIS FOOT 42

REGIONAL 3 – Poule A

Match n° 24343.2 : U.S. MURAT / AMBERT LIVRADOIS SUD

Match n° 26476.2 : DOMES SANCY FOOT / U.S. BLAVOZY (2)

REGIONAL 3 – Poule B

Match n° 24411.2 : U.S. FONTANNES / U.S. VIC LE COMTE

REGIONAL 3 – Poule C

Match n° 25715.2 : F.C. SAINT GERMAIN LAPRADE / C.S. VOLVIC (2)

Match n° 25869.2 : F.C. LES MARTRES D'ARTIERE- LUSSAT / F.C. ESPALY (2)

REGIONAL 3 – Poule D

Match n° 24543.2 : A.S. CHADRAC / SEL. ST PRIEST EN JAREZ

REGIONAL 3 – Poule H

Match n° 24796.2 : HAUTS LYONNAIS (2) / LYON FOOTBALL F.C.

Match n° 26185.2 : U. S. MONTELMAR / F.C. PONTCHARRA SAINT LOUP

Match n° 24805.2 : A.S. SAINT DONAT / F.C. CHABEUIL

REGIONAL 3 – Poule I

Match n° 26662.2 : PIERRELATTE ATOM'SP / F.C. EYRIEUX EMBROYE

REGIONAL 3 – Poule J

Match n° 25979.2 : F.C. ANNONAY / A.L. SAINT MAURICE L'EXIL

DOSSIERS

REGIONAL 2 – Poule C

Match n° 26683.2 : SAINT CHAMOND FOOT / ROANNAIS FOOT 42 du 09/03/2024

La Commission prend connaissance de la décision de la Commission Régionale des Règlements en date du 11 mars 2024 qui a donné cette rencontre à rejouer à une date ultérieure.

Le déroulement de ce match a été interrompu à la mi-temps par l'arbitre officiel car le terrain était devenu impraticable.

REGIONAL 3 – Poule D

Match n° 24538.2 : A.S. ALGERIENNE CHAMBON FEUGEROLLES / A.S. CHAVANAY (2) du 10/03/2024

La Commission enregistre le forfait de l'A.S. CHAVANAY (2) ;

En application des dispositions prévues à l'article 23.2.2 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot, l'équipe de l'A.S. ALGERIENNE CHAMBON FEUGEROLLES est déclarée gagnante sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) et l'A.S. CHAVANAY (2) est pénalisée d'un retrait d'1 (un) point au classement.

La Commission précise que ce forfait simple de l'équipe Seniors (2) entraîne automatiquement le forfait de toutes les équipes inférieures du Club.

Ce forfait intervenant dans un délai inférieur à 24 heures, les frais d'organisation, d'arbitres et de délégués sont mis à la charge de l'A.S. CHAVANAY (cf. : article 23.2.1 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot).

Match n° 24543.2 : A.S. CHADRAC / S.E.L. SAINT PRIEST EN JAREZ du 09/03/2024

La Commission acte la décision de la Commission Régionale des Règlements en date du 11 mars 2024 qui a donné cette rencontre à rejouer à une date ultérieure.

Ce match n'a pu avoir sa durée réglementaire car arrêté par l'arbitre officiel à la mi-temps, le terrain étant devenu impraticable.

REGIONAL 3 – Poule H

Match n° 26185.2 : MONTELMAR U.S. / F.C. PONTCHARRA SAINT LOUP du 09/03/2024

La Commission enregistre la décision de la Commission Régionale des Règlements en date du 11 mars 2024 qui a donné cette rencontre à jouer à une date ultérieure car elle n'a pu se disputer le terrain étant déclaré impraticable.

RAPPEL : TERRAINS IMPRATICABLES

La Commission invite les clubs à se conformer aux dispositions fixées à l'article 38 des R.G. de la Ligue (pages 28 à 30) concernant la procédure à respecter pour les reports de match et les sanctions encourues en cas de non-respect.

Rappel – Article 38.3

*« Au cours d'une saison, à partir de 2 matchs de championnat remis (arrêté municipal ou non), le **club doit fournir un terrain de repli si un 3^{ème} report devait avoir lieu**. Ce terrain devra répondre aux exigences de l'épreuve ou, à défaut, présenter une installation sportive de repli classée au minimum de la catégorie inférieure à celle préconisée à la pratique de la compétition.*

A défaut de proposer un terrain de repli, la Commission peut prononcer, après examen des éléments factuels, une sanction envers le club fautif pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité ».

COURRIERS DES CLUBS (horaires)

REGIONAL 2 – Poule A

*** Esp. CEYRAT (529030)**

Le match n° 24022.2 : Esp. CEYRAT / U.S. VALLEE DE L'AUTHRE se déroulera le samedi 04 avril 2024 à 20h00 sur le terrain synthétique du stade Olivier Vernadal à **CEYRAT**.

REGIONAL 3 – Poule D

*** A.S. SAINT MARTIN EN HAUT (519579)**

Le match n° 26764.2 : A.S. SAINT MARTIN EN HAUT / U.S. MONISTROL SUR LOIRE (2) se déroulera le dimanche 17 mars 2024 à 13h00 sur le terrain synthétique du stade Municipal de **SAINT MARTIN EN HAUT**.

REGIONAL 3 – Poule J

*** ANNONAY F.C. (504343)**

Le match n° 25979.2 : ANNONAY F.C. / A.L. SAINT MAURICE DE L'EXIL se déroulera le samedi 16 mars 2024 à 19h00 au stade Alain Dupuy du Complexe Sportif de Déomas à **ANNONAY**.

*** Ent. S. DU RACHAIS (546479)**

Le match n° 26032.2 : Ent. S. DU RACHAIS / LE CHATON FOOTBALLEUR ESTRABLIN se déroulera le samedi 06 avril 2024 à 19h30 sur le terrain synthétique du stade Albert Batteux à **MEYLAN**.

PROGRAMMATION DES MATCHS EN RETARD

Préambule :

La Commission Régionale Sportive Seniors tient à préciser que conformément au calendrier sportif de la saison 2023-2024, les 16-17 mars 2024 sont des dates prévues pour la Coupe LAuRAFoot (1/8èmes de finale) et pour des rencontres de rattrapage en championnat.

Il en est de même pour le week-end pascal (30 mars, 31 mars et 1^{er} avril 2024).

Attention et si nécessaire, des rencontres seront à disputer sur les deux jours, à savoir : les samedi 30 mars et lundi 1^{er} avril 2024.

* * * * *

A – Pour le samedi 16 mars 2024 à 18h00

REGIONAL 1

Poule A

* Match n° 25372.1 : **Sp. CHATAIGNERAIE CANTAL / F.C. CHAMALIERES (2)**
(remis du 09 décembre 2023) – Le club recevant comptabilise 3 reports.

* Match n° 25515.1 : **A.S. CLERMONT SAINT JACQUES / U.S. SAINT FLOUR**
(remis du 09/12/2023 et 13/01/2024) – Le club recevant comptabilise 2 reports.

REGIONAL 2

Poule A

* **A 19H30** - Match n° 25247.2 : **Ent. NORD LOZERE / AURILLAC F.C. (2)** - (remis du 03 mars 2024).

REGIONAL 3

Poule A

* **A 20h00** - Match n° 24374.1 : **F.C. MASSIAC MOLOMPIZE / AMBERT LIVRADOIS SUD**
(remis des 10 décembre 2023 et 21 janvier 2024) – Le club recevant comptabilise 3 reports.

Poule J

* **A 19H00** - Match n° 25979.2 : **F.C. ANNONAY / A.L. SAINT MAURICE L'EXIL** - (remis du 10 mars 2024).

B – Pour le dimanche 17 mars 2024 à 15h00

REGIONAL 1

Poule A

* Match n° 25409.1 : **AURILLAC F.C. / C.S. VOLVIC**
(remis des 16 décembre 2023 et 13 janvier 2024) – Le club recevant comptabilise 2 reports.

REGIONAL 2

Poule A

* Match n° 24009.2 : **YTRAC FOOT / Esp. CEYRAT** - (remis du 03 mars 2024).

Poule C

* Match n° 26328.2 : **AMPLEPUISTADE / Ent. CREST AOUSTE** - (remis du 03 mars 2024).

Poule D

* Match n° 24203.2 : **F.C. ANDREZIEUX BOUTHEON (2) / F.C. LIMONEST DARDILLY SAINT DIDIER (2)** - (remis du 03 mars 2024).

* Match n° 25291.2 : **MOS 3R / CHAMBERY SAVOIE FOOT (2)** - (remis du 03 mars 2024).

Poule E

Match n° 26361.1 : **Et. S. CHILLY / E.S. DE MANIVAL A SAINT ISMIER** - (remis du 04 février 2024).

REGIONAL 3

Poule A

* Match n° 24356.1 : **DOMES SANCY FOOT / U.S. MURAT**

(remis des 11/11/2023 et 21/01/2024) – Le club recevant comptabilise 2 reports.

* Match n° 26473.2 : **A.S. EMBLAVEZ VOREY / A.S. VARENNES** - (remis du 03 mars 2024).

* **A 12h00** - Match n° 26474.2 : **U.S. BLAVOZY (2) / S.C.A. CUSSET** - (remis du 03 mars 2024).

Poule B

* Match n° 24406.2 : **U.S. VIC LE COMTE / F.C. PAYS DE RANCE** - (remis du 03 mars 2024).

* Match n° 26087.2 : **S.C. LANGOGNE / U.S. LES MARTRES DE VEYRE** - (remis du 03 mars 2024).

Poule C

* Match n° 25923.2 : **OI. SAINT JULIEN CHAPTEUIL / U.S. SAINT BEAUZIRE**

(remis du 03 mars 2024) – Le club recevant comptabilise 2 reports.

* Match n° 25815.2 : **F.C. SAINT GERMAIN LAPRADE / C.S. VOLVIC (2)** - (remis du 10 mars 2024).

Poule D

* Match n° 24537.2 : **SEL SAINT PRIEST EN JAREZ / A.S. ALGERIENNE CHAMBON FEUGEROLLES** - (remis du 03 mars 2024).

* **A 13h00** - Match n° 26764.2 : **A.S. SAINT MARTIN EN HAUT / U.S. MONISTROL SUR LOIRE (2)** - (remis du 03 mars 2024).

Poule I

* Match n° 26724.2 : **RHONE CRUSSOL 07 / PIERRELATTE ATOM'SP** - (à rejouer du 03 mars 2024).

Poule J

* Match n° 25998.2 : **LE CHATON FOOTBALLEUR ESTRABLIN / A.S. SAINT PRIEST (3)** (remis du 03 mars 2024) – Le club recevant comptabilise 2 reports.

* Match n° 25979.2 : **F.C. ANNONAY / A.L. SAINT MAURICE L'EXIL** - (remis du 10 mars 2024).

C – Pour le samedi 30 mars 2024

REGIONAL 1

Poule A

* à **18h00** - Match n° 25514.1 : **U.S. BEAUMONT / A.S. DOMERAT**

(remis des 09/12/2023 et 20/01/2024) – Le club recevant comptabilise 2 reports.

* à **17h00** et après accord entre les clubs :

Match n° 26045.1 : **Sp. CHATAIGNERAIE CANTAL / F.C. VELAY**

(remis des 04 novembre 2023 et 20 janvier 2024) – Le club recevant comptabilise 3 reports.

Poule B

* à **18h00** - Match n° 26423.1: **S.A. THIERS / F.C. VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS (2)**

(remis des 09 décembre 2023 et 20 janvier 2024) – Le club recevant comptabilise 2 reports.

* à **15h00** et après accord entre les clubs :

Match n° 26519.2 : **U.S. MONISTROL SUR LOIRE / OI. SALAISE RHODIA** - (remis du 03 mars 2024).

REGIONAL 2 à 17h00

Préambule – En raison des impératifs du calendrier, la Commission Régionale Sportive Seniors a programmé les matchs en retard de R3 ci-après au samedi 30 mars 2024 à 17h00.

Toutefois, les clubs recevant ont la possibilité de modifier l'horaire en application des dispositions prévues à l'article 31 des R.G. de la Ligue.

Poule A

* Match n° 24008.2 : **MOULINS YZEURE FOOT 03 AUVERGNE (2) / U.S. BRIOUDE** - (remis du 03 mars 2024).

* Match n° 25206.2 : **A.S. SAINT GENES CHAMPANELLE / A. VERGONGHEON ARVANT** - (remis du 10 mars 2024).

Poule B

* Match n° 24074.2 : **FIRMINY INSERSPORT / SAUVETEURS BRIVOIS** - (remis du 03 mars 2024).

* Match n° 24080.2 : **U.S. SUCS ET LIGNON / U.S. FEURS (2)** - (remis du 10 mars 2024).

Poule C

* Match n° 26683.2 : **SAINT CHAMOND FOOT / ROANNAIS FOOT 42** - (à rejouer du 09 mars 2024).

REGIONAL 3 à 17 h00

Préambule – En raison des impératifs du calendrier, la Commission Régionale Sportive Seniors a programmé les matchs en retard de R3 ci-après au samedi 30 mars 2024 à 17h00.

Toutefois, les clubs recevant ont la possibilité de modifier l'horaire en application des dispositions prévues à l'article 31 des R.G. de la Ligue.

Poule A

* Match n° 24337.2 : **F.C. MASSIAC-MOLOMPIZE-BLESLE / STADE RIOMOIS-CONDAT**
(remis du 03 mars 2024) – Le club recevant comptabilise 3 reports.

* Match n° 24343.2 : **U.S. MURAT / AMBERT LIVRADOIS SUD**
(remis du 09 mars 2024) – Le club recevant comptabilise 3 reports.

* Match n° 26476.2 : **DOMES SANCY FOOT / U.S. BLAVOZY (2)**
(remis du 10 mars 2024) – Le club recevant comptabilise 4 reports.

Poule B

* Match n° 24411.2 : **U.S. FONTANNES / U.S. VIC LE COMTE** - (remis du 10 mars 2024).

Poule C

* Match n° 25869.2 : **F.C. LES MARTRES D'ARTIERE-LUSSAT / F.C. ESPALY (2)** - (remis du 10 mars 2024).

Poule D

* Match n° 24543.2 : **A.S. CHADRAC / S.E.L. SAINT PRIEST EN JAREZ** - (à rejouer du 10 mars 2024).

Poule H

* Match 24784.2 : **F.C. CHABEUIL / HAUTS LYONNAIS (2)** - (remis du 11/02/2024).

* Match n° 24805.2 : **A.S. SAINT DONAT / F.C. CHABEUIL** - (remis du 10 mars 2024).

* Match n° 26185.2 : **U. MONTELMAR U.S. / F.C. PONTCHARRA SAINT LOUP** - (remis du 09 mars 2024).

Poule I

* Match n° 26662.2 : **PIERRELATTE ATOM'SP. / F.C. EYRIEUX EMBROYE** - (remis du 09 mars 2024).

D – Pour le lundi 1^{er} avril à 15h00

REGIONAL 2

Poule A

* Match n° 24011.2 : **U.S. BRIOUDE / Ent. NORD LOZERE** - (remis du 09/03/2024).

REGIONAL 3

Poule D :

Match n° 24524.2 : **A.S. ALGERIENNE CHAMBON FEUGEROLLES / F.C. ST PAUL EN JAREZ** (du 11/02/2024).

RENCONTRES EN ATTENTE DE REPROGRAMMATION

Et dans l'attente des résultats des 1/8èmes de finale de la Coupe LAuRAFoot qui se disputent le 17 mars 2024.

REGIONAL 1

Poule A :

Match n° 25392.2 : **U.S. SAINT FLOUR / A.S. DOMERAT** (du 09/03/2024)

REGIONAL 2

Poule B :

Match n° 24077.2 : **SAUVETEURS BRIVOIS / U.S. MOZAC** (du 09/03/2024)

Poule H :

Match n° 24796.2 : **HAUTS LYONNAIS (2) / LYON FOOTBALL F.C. (2)** (du 03/03/2024)

AMENDES

A – FORFAIT

A.S. CHAVANAY (519727) – Le club est amendé de la somme de 200 € pour le forfait de son équipe Seniors (2) sur le match n° 24538.2 du 10/03/2024 en championnat Régional 3 – Poule D.

B – F.M.I.

Amende de 25 Euros pour non-transmission de la F.M.I. ou envoi hors-délai (heure limite réglementaire : dimanche 20h00).

- * **DOMBES BRESSE F.C.** (553366) – match n° 26393.2 en R3 Poule G – du 10/03/2024.
- * **F.C. LES MARTRES D'ARTIERE-LUSSAT** (560177) – match n° 25869.2 en R3 Poule C du 10/03/2024.
- * **ROANNAIS FOOT 42** (552975) – match n° 26706.2 en R3 Poule D du 10/03/2024.

Ces décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de la Ligue dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F..

Yves BEGON,

Roland LOUBEYRE,

Président des Compétitions

Secrétaire de séance